



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

n°2025/12/69

Date de convocation  
**4 décembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq  
**le LUNDI 15 DECEMBRE 2025 à 18 Heures 00**  
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
**9 décembre 2025**

Nombre de conseillers **Etaient présents :**

Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET

Présents : 21 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Votants : 21 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -  
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -  
Monsieur Fouad AJARRY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -  
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -  
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -  
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

**Excusés :**

Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Madame Sandrine SERGEANT

AU

**Secrétaire de séance :**

Madame Martine DUQUESNOY

**Objet : Adhésion de la commune à l'association Gamins Exceptionnels**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt porté par la commune de Saint-Nicolas-lez-Arras au développement de politiques inclusives en direction de l'enfance et de la jeunesse ;

Considérant que l'association Gamins Exceptionnels a pour objectif de créer les conditions permettant l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures de loisirs et de la petite enfance ordinaires, en soutenant les établissements, en développant des partenariats, en mettant à disposition du matériel pédagogique et en accompagnant les familles ;

Considérant que cette adhésion permettrait à la commune de bénéficier d'outils adaptés et d'actions de formation favorisant l'inclusion des enfants à besoins spécifiques au sein de nos accueils de loisirs ;

Considérant que le partenariat proposé inclut la mise à disposition d'une salle pour l'association dans le cadre de ses sessions de formation et qu'en retour, la commune bénéficiera d'une session de formation gratuite pour les animateurs du pôle jeunesse ainsi qu'un accès à des malles pédagogiques adaptées ;

Considérant que le montant de l'adhésion annuelle à l'association Gamins Exceptionnels s'élève à 80€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- approuver l'adhésion de la Commune de Saint-Nicolas-lez-Arras à l'association Gamins Exceptionnels
- procéder au règlement de la cotisation annuelle fixée à 80€
- signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 16 décembre 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.

